

PLAN DE COURS
École de travail social
(UQAM)

COURS : **TRS 6001-82 Formation pratique III : *Intervention auprès des individus, familles, proches ou groupes***

SESSION : Hiver 2021

LIEU : Virtuel (plateforme Zoom)

HORAIRE :

Lundi 25 janvier	10h-17h
Lundi 08 février	10h-17h
Lundi 22 février	10h-17h
Lundi 15 mars	10h-17h
Lundi 29 mars	10h-17h
Lundi 12 avril	10h-15h
Lundi 26 avril	10h-13h

Chargé de cours : Jacques Hérard

Courriel : herard.jacques@uqam.ca

Section I

HORAIRE DES STAGES

TOUS les stages sont d'une durée totale de 301 heures, à raison de 21,5 heures par semaine et de 3 jours par semaine durant 14 semaines.

- Début suggéré : semaine du 11 janvier
- Fin suggérée : semaine du 19 avril
- Semaine de lecture : semaine du 1^{er} mars
- Évaluation fin de stage : semaine du 19 avril

1.Contenu

1.1 Descripteur

Activité pédagogique structurée et supervisée d'une durée de 301 heures dans un milieu de pratique où les stagiaires peuvent faire usage des connaissances acquises lors des 60 crédits préalables ainsi que de développer les habiletés et attitudes requises pour l'intervention avec des groupes et en action collective. Intégration dans un milieu de pratique du travail social : appropriation du contexte organisationnel et social de l'intervention, initiation au processus d'intervention sociale et développement d'une posture éthique et déontologique.

Participation concomitante des stagiaires à un séminaire pour mettre en commun les apprentissages et gérer les incidents critiques en stage. Identification et analyse des conceptions de l'intervention avec des groupes et en action collective et de leurs implications sociopolitiques et idéologiques sur le rapport d'intervention.

1.2 Guide de stage

Ce [guide](#) est disponible sur le site web de l'École de travail social.
Quelques éléments structurants du guide des stages :

1.2.1 Répartition des crédits

Répartition des 12 crédits = 540 heures	Heures de présence à l'UQAM (Séminaire) ¹	Heures de présence hors UQAM (En milieu de stage)	Travail personnel
TRS5001 et TRS5002	30 heures	301 heures	Jusqu'à 209 heures

1.2.2 L'évaluation du cours de formation pratique de 12 crédits

L'évaluation est un acte qui relève de l'enseignant. La pondération globale est la même pour toutes les étudiantes de la cohorte : 40% pour l'analyse de pratique, 40% pour les activités en milieu de stage et 20% pour l'évaluation finale. La note finale se donne selon le mode *Succès* ou *Échec*.

Qu'il s'agisse de l'analyse de pratique, des activités en milieu de stage ou de l'évaluation finale, toutes les modalités d'évaluation reposent sur la Grille d'évaluation officielle. Cette grille d'évaluation détermine les 4 objectifs pédagogiques, leurs objectifs spécifiques et les indicateurs de réussite valables pour toutes les étudiantes du programme de baccalauréat en travail social de l'UQAM.

Les formes d'évaluation (activités en milieu de stage, analyse de pratiques, et évaluation finale) sont définies par l'École de travail social et le CC (section II du plan de cours).

2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES

RETROUVEZ LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE AUX PAGES 12 À 16 DU GUIDE ET LES INDICATEURS DE RÉUSSITE POUR LA F.P. III AUX PAGES 83 À 87.

Attention, les indicateurs sont différents pour le stage III. Ce sont vos repères pour guider vos apprentissages.

Section II

TRS 6001-082

1. Les séminaires seront axés vers des activités d'analyse de pratiques d'intervention.

Le chargé de cours est une personne-ressource qui soutient les étudiantes dans la démarche pédagogique proposée et l'expérience de stage en soi. L'objectif des séminaires d'intégration est d'offrir à chacune des étudiantes l'occasion de prendre une distance vis-à-vis son milieu de stage, objectiver son expérience, approfondir ses significations et dégager une première analyse. Ces diverses expériences de stage seront éclairées par l'entremise des connaissances acquises lors de la formation académique.

Les séminaires d'intégration sont l'occasion pour les étudiantes d'échanger sur des réalités professionnelles à la fois diversifiées et complexes. Dans un climat de soutien mutuel, le but des échanges est de permettre à l'étudiante d'intensifier son processus d'intégration de la théorie et de la pratique en s'inspirant de situations vécues dans les

¹ Ceci inclut l'enseignement des séminaires en présentiel, en ligne ou hybride des séminaires.

divers milieux d'intervention et de favoriser le développement d'une réflexion critique. Ainsi, le contenu des séminaires demeure principalement orienté vers le développement d'une pratique réflexive.

L'ensemble des séminaires porte essentiellement sur des échanges axés sur la pratique à partir des vignettes. Ces échanges se rapportent à des situations (expériences d'interventions) issues de leur pratique, selon la méthode d'intervention privilégiée. Les étudiantes abordent ainsi l'analyse de leur milieu de stage, les situations-problèmes vécues en stage et les problèmes sociaux (compréhension globale des structures sociales, inégalités socioéconomiques et mécanismes d'oppression) à la lumière des interventions réalisées et de leur propre évolution (compte tenu des objectifs poursuivis). Elles sont aussi appelées à soulever les enjeux et les dilemmes éthiques qu'elles rencontrent dans la pratique.

Le rapport-synthèse rédigé au terme de la formation pratique II a permis de dégager divers éléments qui seront l'objet de notre attention durant les séminaires de l'hiver. Trois thèmes seront abordés : « pauvreté et problèmes sociaux », « droits fondamentaux et travail social » et « volontariat, résistance et intervention ». Nous chercherons à arrimer ces questions à l'expérience pratique en cours.

2. Modalités d'évaluation

2.1 Liées aux activités en milieu de stage (40%)

Cette modalité d'évaluation s'appuie sur l'ensemble des éléments suivants (qui devront être remis selon le calendrier prévu) :

- 1- Le « contrat pédagogique » (annexe 7). Troisième semaine de janvier 2021.
- 2- « L'avis mi-session » sur la progression des apprentissages (annexe 10). Rédigé par la superviseure. Début mars.
- 3- « L'avis de mi-session » sur les conditions pédagogiques (annexe 8). Rédigé par l'étudiante. Début mars.
- 4- « L'avis mi-session » de la personne répondante (s'il y a lieu) (annexe 9). Rédigé par la répondante. Début mars.
- 5- « L'avis fin de session » sur l'atteinte des objectifs d'apprentissage (annexe 13). Superviseure. Fin de session.
- 6- « L'avis fin de session » de la personne répondante (s'il y a lieu) (annexe 12). Répondante. Fin de session.
- 7- « L'avis fin de session » sur les conditions pédagogiques et de pratiques (annexe 11). Rédigé par l'étudiante.

2.2 Liées à l'analyse de pratiques (40%)

Deux « vignettes » (exposé oral) serviront à prendre la mesure des apprentissages et du niveau d'intégration de ceux-ci. Chaque vignette est liée à une expérience concrète d'intervention. La dimension clinique prédomine (mais sans exclure les considérations éthique, déontologique et organisationnelle). Il s'agit d'une « étude de cas » réunissant tous les éléments requis (contexte, problématique, évaluation, plan d'intervention, enjeux rencontrés, défis à relever, etc.). En d'autres mots, nous reproduirons une « réunion d'équipe » où les situations problématiques des usagers sont exposées, les enjeux identifiés et les pistes d'intervention explorées.

Première vignette (20%)

Séance du 8 et 22 février

Deuxième vignette (20%)

Séance du 15 et 29 mars

De manière à favoriser l'échange, la discussion et la contribution de chacune, la présentation en soi de « l'intervenante » ne dépasse pas 15-20 minutes. Elle cherchera à exposer clairement les éléments-clé nécessaires pour que « l'équipe » puisse alimenter l'analyse de la situation et dégager une orientation clinique et proposer des pistes d'intervention. Nous disposerons de 20-25 minutes pour cet échange.

L'étudiante remettra au CC, la veille de sa présentation, un plan qui regroupe les éléments-clé de sa présentation (une page) ainsi qu'une bibliographie* annotée des ressources utilisées (1-2 pages).

L'étudiante termine sa présentation en soumettant une question au groupe-cours qui fera l'objet d'un court échange qu'elle animera.

Critères d'évaluation pour l'ensemble des vignettes

- Clarté du plan de présentation et pertinence de la bibliographie
- Capacité de s'exprimer de manière fluide et structurée
- Capacité d'animation
- Pertinence de la question et capacité de relancer l'échange
- Capacité de synthèse
- Qualité du français (oral et écrit)

*Bibliographie annotée (références scientifiques, administratives, institutionnelles, organisationnelles, médiatiques, professionnelles et savoirs d'expérience).

2.3 : Liées à l'évaluation finale (20%)

2.3.1 Bilan réflexif (20-25 pages)

En vue de vous assister dans la rédaction de votre bilan, n'hésitez pas à consulter et à vous référer au référentiel des compétences de l'OTSTCFQ qui peut s'avérer un outil intéressant pour estimer et analyser votre développement professionnel.

https://www1.otstcfq.org/sites/default/files/referentiel_de_compences_des_travailleurs_sociaux.pdf

Au terme de près de 8 mois d'implication dans votre milieu de stage, vous êtes invités à analyser votre organisation en prenant en considération :

A) Analyse critique du contexte organisationnel/politique

- a) Les besoins des personnes rencontrées dans le cadre de votre pratique. Ainsi, analyser et justifier la pertinence des services et des méthodes d'intervention sociale offerts en réfléchissant notamment sur leur adéquation en regard des problèmes sociaux vécus par les personnes ou les groupes.
- b) Les politiques ou lois venant « normer » les pratiques et l'offre de service dans le milieu. Dans cette perspective, analyser notamment les enjeux structurels (politiques, économiques, culturels et sociaux) qui influencent et/ou contribuent à l'émergence de ces besoins et problèmes sociaux et/ou à leur prise en charge.
- c) Les types de rapport de collaboration au sein de l'organisation à l'interne et avec les partenaires. Par exemple, quelles sont les modalités de collaboration dans le milieu de pratique? Quels sont les obstacles de la collaboration? Quelle(s) sont les postures professionnelles des travailleuses sociales au sein des collaborations?
- d) La place du travail social/des travailleuses sociales dans votre milieu ? Comment l'identité professionnelle spécifique des travailleuses sociales (défense des droits et évaluation du fonctionnement social) se

concrétise-t-elle? Quels liens faites-vous entre la place accordée aux travailleuses sociales dans votre milieu et les valeurs du travail social?

e) Globalement, quelles forces et limites de l'organisme avez-vous relevées?

B) Les pratiques

- a) Avez-vous expérimenté une seconde méthode ou approche d'intervention dans le cadre de votre stage II? Présentez comment cette ou ces méthodes et approche(s) répondent, et dans quelle mesure, aux besoins et aux droits des personnes ?
- b) Décrivez votre expérimentation du processus d'intervention (individuel, de groupe, collectif). Est-ce qu'il y a certaines des étapes de ce processus qui ont constitué des défis ? D'autres qui ont révélé certaines de vos forces en termes de savoir-faire et savoir-être ?
- c) D'après votre expérience, quelles sont les compétences spécifiques requises pour intervenir dans ce milieu? Démontrez ces compétences et les types de savoirs que vous avez développés. Par ailleurs, comment, selon vous, ces compétences sont transférables à d'autres milieux ?
- d) Il existe souvent des tensions entre le travail/les pratiques prescrites et le travail/les pratiques réelles. De quelles façons ces tensions se sont manifestées dans votre milieu? Quelles sont, selon vous, les stratégies pour contrer ou faire face à ces tensions?
- e) Démontrer comment le concept de « réappropriation du pouvoir » (empowerment)– des personnes et des collectivités – a été intégré dans vos interventions (individuelle, groupe et communautaire) et de quelle manière les dimensions d'inégalités sociales et structurelles ont été prises en compte dans vos analyses et interventions. Si pertinent, vous pouvez démontrer comment d'autres concepts issus des théories critiques (structurelle, féministe, antiraciste, anti-oppressive, etc.) vous permettent d'analyser vos pratiques.

C) Dimension éthique de la pratique

- a) En rétrospective, comment votre identité professionnelle (valeurs du travail social, posture d'intervention, mission, etc.) s'est déployée lors de votre stage ?
- b) Quelles attitudes et aptitudes professionnelles (savoir-être) a-t-il été nécessaire de mobiliser avec les usagers et les autres intervenantes que vous avez côtoyées dans le cadre de votre formation pratique?
- c) Avez-vous été confrontée à des conflits avec vos valeurs personnelles dans le cadre de votre stage (ou plus largement, de votre formation pratique)? Quelles ont été vos stratégies pour faire face à ces conflits ou tensions?
- d) Avez-vous rencontré des dilemmes éthiques dans le cadre de votre stage? Comment ces dilemmes ont été gérés?

D) Connaissance de soi et développement professionnel

- a) Quels sont les acquis que vous avez intégrés au cours de vos stages? Comment ces acquis expérimentiels s'inscrivent en continuité ou en porte à faux avec les connaissances théoriques que vous aviez ?
- b) Qu'est-ce qui vous a le plus confronté dans la pratique ? Expliquez-en les raisons, les enjeux et les impacts pour votre entrée dans la profession ?
- c) Qu'avez-vous le plus apprécié dans ce métier des relations – tout type d'intervention confondu ?
- d) De quelle évolution avez-vous été témoin sur le plan de vos attitudes, valeurs, croyances, goûts, intérêts? Quels sont les aspects à consolider, les limites auxquelles vous avez été confrontée?
- e) La réalisation des stages demande un investissement considérable et des compromis au niveau des autres sphères de la vie personnelle. Comment avez-vous été en mesure de composer avec ces exigences? Quels moyens avez-vous mis en place pour maintenir un équilibre de vie sain afin de vous préserver de l'isolement, la fatigue de compassion ou encore, l'épuisement?
- f) Enfin, quelles sont vos forces comme intervenante et, si vous avez déjà des perspectives professionnelles pour le futur, quelles sont-elles ?

2.3.2 La séance d'évaluation finale

Celle-ci se tiendra vers la fin de la session.

Elle rassemble l'étudiante, la superviseure et le CC.

Durée : + ou – 75 minutes

La présence de la personne répondante (s'il y a lieu) est facultative (mais souhaitable).

La séance est animée par le CC.

Première partie de la séance : présentation par l'étudiante d'un résumé du bilan réflexif.

Deuxième partie : questions et échange couvrant le contenu présenté, la grille d'évaluation et les avis reçus*.

* Veuillez-vous assurer que les « avis fin de session » (étudiante, répondante et superviseure) soient acheminés au CC par courriel 48 heures avant la tenue de cette séance.

Le résultat de cette évaluation n'est pas communiqué en séance. Il est transmis à l'étudiante, suite à cette séance et ce, via la *plateforme resultats.uqam.ca* de l'UQAM sous le mode *Succès* ou *Échec*.

L'évaluation finale (20%) sera communiquée à l'étudiante par écrit grâce à la *Grille d'évaluation officielle* annotée par le CC.

3. Bibliographie

Alföldi, F. (2017). *L'analyse des pratiques en travail social*. Paris : Dunod

Araujo-Oliveira, A., Chouinard, I. et G. Pellerin. (2018). *L'analyse des pratiques professionnelles dans les métiers relationnels*. Québec : PUQ

Becker, H. (1985). *Outsiders*. Paris, Métailié.

Bédard, J. (2002). *Familles en détresse sociale*. Québec : Anne Sigier.

Bellot, C. et Jetté, C. (2013). *Le travail social et la nouvelle gestion publique*. Montréal : PUQ

Bilodeau, G. (2005). *Traité de travail social*, Paris, Dunod

Bonardi, C et Rousseau, N. (2014). *Les représentations sociales*. Paris : Dunod.

Bourdieu, P. (1993). *La misère du monde*, Paris : Seuil.

Bregman, R. (2016). *Utopies réalistes ; en finir avec la pauvreté*. Paris : Seuil

Carignan, L. et M. Fourdrignier (2013). *Pratiques réflexives et référentiels de compétence dans les formations sociales*. Québec : PUQ

Châtel, V et Roy, S. (2008). *Penser la vulnérabilité*, Montréal, PUQ

Couturier, Y. et Carrier, S. (2004). *Pratiques fondées sur les données probantes en travail social : un débat émergent*, Nouvelles pratiques sociales, vol 16, no 2, p.68-79

Devault, A. et Pérodeau, G. (2018). *Pleine conscience et relation d'aide : théories et pratiques*. Québec : PUL

Dubet, F. (2010). *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, Paris : Éditions Seuil.

Fablet, D. (2008). *Intervenants sociaux et analyses des pratiques*, Paris : Éditions l'Harmattan

Foucault, M. (1969). *Archéologie du savoir*. Paris: Gallimard

Gaspard, J.F. (2012). *Tenir. Les raisons d'être des travailleurs sociaux*. Paris : La Découverte

Gaulejac, V. de. (1989). *Honte et pauvreté*, Dans : Santé mentale au Québec, XIV (2).

Goffman, E. (1975). *Stigmate*. Paris : Éditions de minuit.

Grenier, Josée et Mélanie Bourque. (2018). *Les services sociaux à l'ère managériale*. Québec : PUQ

Hari, J. (2018). *Lost connections : uncovering the real causes of depression*. New York : Bloomsbury

Harper, Elizabeth et Henri Dorvil (2013) *Le travail social. Théories, méthodologies et pratiques*. Québec : PUQ

Healy, K. (2014 second edition). *Social work theories in context: Creating frameworks for practice*. Basingstoke, Palgrave Macmillan.

Kaufmann, J.C. (2004). *L'invention de soi : une théorie de l'identité*, Paris : Armand Colin

Madelin, P. (2017). *Après le capitalisme*. Montréal : Écosociété

Maisondieu, J. (1997). *La fabrique des exclus*. Paris: Bayard

Mayer, R. (2003). *Évolution des pratiques en service social*. Montréal: Gaëtan Morin éditeur.

Moreau, N. et Larose-Hébert, K. (2013). *La souffrance à l'épreuve de la pensée*. Québec: PUQ

Morgan, A. (2010). *Qu'est-ce que l'approche narrative? Une brève introduction pour tous*. Paris: Hermann

Otero, M. et Roy, S (2013). *Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui ? Repenser la non-conformité*. Québec : PUQ

Parazelli, M. et Ruelland, I. (2017). *Autorité et gestion de l'intervention sociale : entre servitude et acte pouvoir*. Québec : PUQ

Rogers, C. (1976). *Le développement de la personne*. Paris: Dunod.

Schön, D.A. (1994). *Le praticien réflexif : à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*. Montréal : Éditions Logiques

Séguin, M., Brunet, A., & LeBlanc, L. (2006). *Interventions en situation de crise et en contexte traumatique*. Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.

Zorn, N. (2015). *J'ai profité du système*, Montréal : Éditions Somme Toute

Informations académiques

***100% DES NOTES SONT ATTRIBUÉES INDIVIDUELLEMENT : RÈGLEMENT NO 5, ARTICLE 6.4 e)** l'évaluation de l'étudiante, l'étudiant dans un cours utilisant le travail de groupe doit attester l'atteinte des objectifs du cours par chaque étudiante, étudiant, de sorte que la notation finale demeure individuelle, quelle que soit la forme de production requise par le cours. Toutefois, une partie de l'évaluation et de la notation peut être commune pour les membres d'une équipe; dans ce cas, l'entente d'évaluation devra avoir déterminé les modalités d'attribution d'une partie de la note pour la contribution collective.

GRILLE DE CONVERSION DE NOTE NUMERIQUE EN NOTE LITTERALE (Le 27 mars 2007)

		100	50	40	30	25	20
Excellent	A+	94,0 à 100	47 à 50	38 à 40	29 et 30	24 et 25	19 et 20
	A	90,0 à 93,9	45 et 46	36 et 37	27 et 28	23	18

	A-	86,0 à 89,9	43 et 44	35	26	22	-
Très bien	B+	82,0 à 85,9	41 et 42	33 et 34	25	21	17
	B	78,0 à 81,9	39 et 40	31 et 32	24	20	16
	B-	75,0 à 77,9	38	30	23	19	15
Bien	C+	71,0 à 74,9	36 et 37	29	22	18	-
	C	68,0 à 70,9	34 et 35	27 et 28	21	17	14
	C-	65,0 à 67,9	33	26	20	-	13
Passable	D+	62,0 à 64,9	31 et 32	25	19	16	-
	D	60,0 et 61,9	30	24	18	15	12
Échec	E	59,9 et moins	29 et -	23 et -	17 et -	14 et -	11 et -

Étudiants ayant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble du déficit de l'attention, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation des mesures d'accommodements académiques obtenue auprès d'un conseiller de l'Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter l'ASESH au 514-987-3148 ou se présenter au local J-M870 le plus tôt possible.

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

Politique 16 sur le harcèlement sexuel Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel : 1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées. 2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude. 3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées. 4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés. 5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel. 6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. 7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue. 8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée. Pour plus d'information : http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : 514-987-3000, poste 0886 <http://www.harcelement.uqam.ca>

Consultez la politique sur l'utilisation des médias sociaux qui est sur le site web de l'École sous l'onglet École/Politiques ou <https://travailsocial.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/57/2019/09/E%CC%8ITS-Politiqueme%CC%8Idias-sociaux-2019-adopte%CC%81e-17-05-2019-corr.pdf>

Règlement 7.5 L'étudiante, l'étudiant a le droit de consulter la copie corrigée de ses travaux et examens et d'accéder aux informations relatives à son évaluation et à sa notation. Cependant, l'Université n'est pas tenue de remettre à l'étudiante, l'étudiant les travaux effectués ou les copies d'examens soumises par ce dernier dans le cadre d'un cours, laissant à la discrétion de chaque professeure, professeur, chargée de cours, chargé de cours de rendre à l'étudiante, l'étudiant les travaux et copies d'examens après correction ou de les conserver, ou de les détruire après une période minimale de six mois suivant la remise de la note au Registrariat. En cas de contestation de la note, les travaux et copies d'examen doivent être conservés. Les travaux qui n'ont pas la forme exclusive d'une production écrite (ex.: sculpture, vidéocassette, appareil scientifique, etc.) doivent être remis aux étudiantes, étudiants qui les réclament à l'intérieur d'une période maximale de six mois. Lorsque la production (travail écrit ou autre) est collective, une entente particulière entre la responsable, le responsable du cours et l'équipe concernée identifie la personne à qui le travail collectif sera remis, le cas échéant.

BONNE SESSION ET BON STAGE